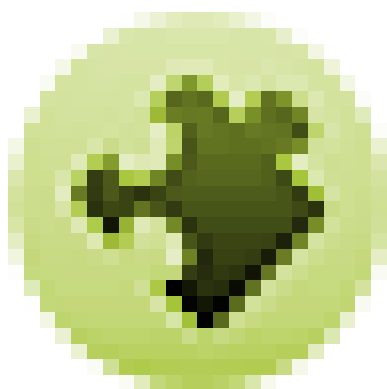


<http://apden.org/Un-module-de-formation-a-l.html>



Un module de formation à l'information-documentation dans le cadre de la réforme du lycée



- Menu central
 - Réflexion professionnelle
 - Enseigner l'information documentation
 -
- Publication date: mardi 12 janvier 2010

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

ENSEIGNEMENT A L'INFORMATION DOCUMENTATION

*Proposition faite par la FADBEN dans le cadre de la réforme des lycées
décembre 2009*

Ces dernières années, les réflexions menées autour de la réforme des lycées ont fait apparaître au grand jour la nécessité de former tous les élèves à la culture de l'information.

En juin 2008, les points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée précisaient que « tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe ». M. Apparu, dans son rapport sur la réforme des lycées à la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, évoque dans le cadre des enseignements d'accompagnement la nécessité d'effectuer des « travaux de recherche encadrés, notamment au centre de documentation et d'information ». M. Descoings, dans son rapport sur la réforme des lycées relève que « la formation à la recherche et à l'analyse des informations est une priorité tant pour l'orientation que pour l'accès au savoir et mériterait d'être davantage intégrée dans les programmes » .

En parallèle, les rapports sur l'éducation aux médias se multiplient et recentrent le professeur documentaliste dans sa fonction enseignante spécifique concernant les médias et plus généralement la culture de l'information.

Le rapport d'information de M. le sénateur David Assouline concernant l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse formule un certain nombre de propositions dont « mettre en place un module de 10 heures annuelles d'éducation aux médias en quatrième et en seconde », « confier cet enseignement aux professeurs documentalistes », « utiliser les nouveaux médias comme support prioritaire dans les cours d'éducation civique ». La commission « Famille, éducation aux médias » vient à son tour de formuler des propositions à Mme Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité. Parmi celles-ci, la proposition n°9 est de « faire de l'éducation aux médias un cursus obligatoire dans le cadre de l'Éducation nationale », « l'éducation aux médias sera assurée au niveau collège et lycée par les professeurs documentalistes dont le rôle pivot serait réaffirmé et la formation aux nouveaux enjeux d'internet améliorée » .

Ces recommandations répondent aux enjeux de formation à la culture de l'information soulevés par l'UNESCO. Aujourd'hui, il faut maîtriser l'information pour participer à la société du savoir, permettre la formation tout au long de la vie et le développement de la citoyenneté, favoriser l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des individus. Le Socle commun de connaissances et de compétences intègre en partie ces enjeux qu'il convient de poursuivre dans la formation dispensée au lycée.

Dans son manifeste d'octobre 2008, la FADBEN proposait « de créer un enseignement à la culture de l'information sous la forme d'un module cohérent, inscrit dans les cursus de tous les élèves de la 6^e à la Terminale, basé sur une progression et une évaluation définies des apprentissages. Elle propose de placer cet enseignement sous la responsabilité des professeurs documentalistes, professionnels de l'information-documentation, en collaboration pédagogique avec les autres enseignants. Elle interpelle l'institution pour formaliser cet enseignement par la mise en place d'un groupe de travail ministériel, de façon à l'inscrire dans les directives officielles » .